



ARRÊTÉ DU MAIRE n° 04-2025 Portant fermeture de l'ensemble des terrains de football

Monsieur le Maire de Grentheville,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;
Vu la demande émise par Monsieur Spencer DURAND, Chef d'équipe - Mission Espaces Publics / Secteur Plaine Sud, Communauté Urbaine Caen-la-Mer, en date du 23 janvier 2025 ;
Considérant que les prévisions météorologiques défavorables persistent et que l'état des terrains de football de la commune demeure impraticable ;

ARRÊTE

- Article 1er : La fermeture de l'ensemble des terrains de football de la commune de Grentheville est prononcée jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 inclus, en raison de leur état actuel et des prévisions météorologiques.
- Article 2 : Les entraînements et rencontres prévues sur les terrains ne pourront pas avoir lieu durant cette période.
- Article 3 : Le présent arrêté sera notifié par courrier électronique aux entités suivantes :
- La Communauté Urbaine de Caen-la-Mer, Secteur Plaine Sud ;
 - CMCAS ;
 - Bourguébus/Soliers FC ;
 - Entente Sportive Cagny.
- Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie de Grentheville.

Fait à Grentheville, le 23 janvier 2025
Le Maire,
Emmanuel BELLEE

